

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE  
COMMUNE DE CONDEZAYGUES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAPORTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Avril 2026 par M. Christian LAPORTE, Maire.

**Présents** : MM/Mmes Aurore COMBE, Marielle DAL CIN, Cyril DAURIAC, Luc DETRAIN, Jean-Luc DUROU, Méline FRANZIN, Éric GRASSET, Joël LAFONT, Christian LAPORTE, Bernadette LEVEUR, Muriel LOPES, Frédéric NADAL et Aymeric REY

**Excusés** : Mmes Ingrid BARDE et Christelle MELEIRO

**Pouvoirs** : Mme Ingrid BARDE à M. Christian LAPORTE  
Mme Christelle MELEIRO à Éric GRASSET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut légalement délibérer et Monsieur le Maire a ouvert la séance.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Éric GRASSET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Présence de Stéphanie TERSOU, secrétaire de Mairie.

**Ordre du jour** :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Fixation des taux d'imposition locaux 2026,
- Vote du Budget Primitif 2026,
- Admission de créances en non-valeur,
- Travaux : élargissement carrefour « Route du Vieux Chêne »,
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours,
- Désignation d'un correspondant Défense,
- Désignation des délégués aux commissions de Fumel Vallée du Lot,

- Désignation d'un délégué suppléant CLECT de Fumel Vallée du Lot,
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- Instauration des autorisations spéciales d'absence (ASA),
- Modification des modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité,
- Organisation du temps de travail au sein de la collectivité,
- Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS),
- Remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement des agents communaux,
- Adoption d'un règlement intérieur du personnel communal,
- Questions diverses.

### **1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

### **2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2026 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les **taux d'imposition 2026** par rapport à ceux fixés en 2025 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **33.91 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **59.23 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : **9.35 %**

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :**

Madame Marielle DAL CIN, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée au Finances, présente les éléments financiers du **Budget Primitif 2026**.

Le BP complet ainsi qu'une note de présentation synthétique ont été joints en annexe de la convocation électronique. Ces documents sont également consultables en Mairie.

Les **recettes prévisionnelles de fonctionnement** représentent la somme de 1 059 022 € réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants
011. Charges générales	331 087 €
012. Charges de personnel	293 000 €
014. Atténuation de produits	52 000 €
65. Autre charges de gestion courante	286 000 €
66. Charges financières	1 000 €
67. Charges spécifiques	1 000 €

**AR Prefecture**047-214700700-20260421-PVCM\_21\_04\_2026-AU  
Reçu le 25/06/2026  
Publié le 25/06/2026

68. Provisions pour créances douteuses	3 000 €
042. Écritures d'ordre budgétaire	91 935 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 022 €</b>

Les **dépenses prévisionnelles de fonctionnement** représentent la somme de 1 059 022 € réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants
011. Charges générales	331 087 €
012. Charges de personnel	293 000 €
014. Atténuation de produits	52 000 €
65. Autre charges de gestion courante	286 000 €
66. Charges financières	1 000 €
67. Charges spécifiques	1 000 €
68. Provisions pour créances douteuses	3 000 €
042. Écritures d'ordre budgétaire	91 935 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 022 €</b>

Les **recettes prévisionnelles d'investissement** représentent la somme de 224 350 € réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants
10 Dotations et réserves	111 365 €
16 Emprunt et dettes assimilées (cautions)	1 050 €
13 Subventions	20 000 € (dont 19 655 € de RAR)
042 Écritures d'ordre budgétaire	91 935 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 350 €</b>

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement** représentent la somme de 224 350 € réparties de la manière suivante :

Désignation des opérations	Budget
18 Aménagement des chemins ruraux	20 000 € (dont 2 220 € de RAR)
52 Mobilier	5 000€
53 Matériel incendie	40 000€
54 Matériel d'entretien	25 000€
55 Bâtiments communaux	10 000 €
57 Nouveaux aménagements voirie	10 000 €

58 Extension réseaux	5 000 €
60 Véhicules	10 000 €
Dépôt et cautionnement	1 050 €
Déficit d'investissement reporté	98 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 350 €</b>

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **4. ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR :**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'apurement de créances irrécouvrables d'un montant total de **4 040,53 €**, suite à une demande du Comptable Public en date du 31 mars 2026.

Ces créances se divisent en deux catégories :

- **Admissions en non-valeur (6541) : 2 772,92 €** - créances impayées malgré les poursuites, mais dont le recouvrement reste théoriquement possible si la situation du débiteur s'améliore.
- **Créances éteintes (6542) : 1 267,61 €** - créances définitivement perdues (ici pour cause de surendettement), sans aucune possibilité de recouvrement futur.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **5. TRAVAUX ÉLARGISSEMENT CARREFOUR ROUTE DU VIEUX CHENE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'**élargissement du carrefour** entre la Route du Vieux Chêne et la Route de Monségur, afin de sécuriser ce croisement et améliorer la circulation.

Ces travaux, étudiés par le service voirie de **Fumel Vallée du Lot**, sont estimés à **2 710 € HT (3 252 € TTC)**. Une convention de mandat d'investissement a été transmise pour validation par le Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

#### **6. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :**

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau **correspondant incendie et secours**.

Son rôle consiste principalement à :

- Participer aux documents administratifs et opérationnels du service d'incendie local,
- Informer et sensibiliser les habitants aux risques majeurs,
- Contribuer à la planification et à la défense extérieure contre l'incendie,
- Rendre compte régulièrement au Conseil Municipal.

**Monsieur Jean-Luc DUROU** est candidat à ce poste.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.**

### **7. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.**

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau **correspondant défense**.

Son rôle consiste à faire le lien entre la Commune et les acteurs de la défense nationale, avec pour missions principales :

- Relayer les informations sur la défense auprès du conseil et des habitants,
- Contribuer au devoir de mémoire et aux cérémonies patriotiques,
- Informer les jeunes dans le cadre du parcours de citoyenneté (recensement, JDC),
- Participer aux réunions départementales du Référent Défense.

**Monsieur Aymeric REY** est candidat à ce poste.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.**

### **8. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE FUMEL VALLÉE DU LOT.**

Après appel à candidatures, les **délégués dans les commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot** sont les suivants :

Commissions thématiques	Vice-président	Titulaire	Suppléant
Projets structurants et Politiques de Santé	Christian LAPORTE	Frédéric NADAL	Bernadette LEVEUR
Aménagement et Développement du Territoire	Marie-Louise TALET	Muriel LOPES	Luc DETRAIN
Environnement et Transition Écologique	Lionel PAILLAS	Joël LAFONT	Cyril DAURIAC

Finances et Politiques Contractuelles	Marie COSTES	Marielle DAL CIN	Jean-Luc DUROU
Enfance-Jeunesse et Sport	Jean-Pierre ARONDEL	Méline FRANZIN	Frédéric NADAL
Culture et Patrimoine	Sophie PINSOLLES	Luc DETRAIN	Éric GRASSET

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

### **9. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE FUMEL VALLÉE DU LOT.**

Suite aux dernières élections municipales, chaque commune doit désigner un **délégué suppléant** à la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** de Fumel Vallée du Lot.

Cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement les charges lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers l'intercommunalité (EPCI), afin d'ajuster équitablement l'attribution de compensation de chaque commune.

Les délégués titulaires ont déjà été désignés en Conseil Communautaire. Chaque commune doit maintenant désigner un délégué suppléant.

**Monsieur Frédéric NADAL** est candidat à ce poste.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

### **10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.**

Suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**,

Pour une commune de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de **6 commissaires titulaires et 6 suppléants**, dont le mandat est aligné sur celui du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissants de l'UE, âgés d'au moins 18 ans
- Jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions locales
- Connaître les circonstances locales et posséder les compétences nécessaires

Le Directeur des services fiscaux procède à la nomination à partir d'une liste proposée par le Conseil Municipal comportant **le double des membres requis**.  
Monsieur le Maire soumet donc une liste de **24 noms** pour délibération.

### Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

## **11. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.**

Chaque commune membre de l'intercommunalité doit désigner des représentants à la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Fumel Vallée du Lot**.

Cette commission, composée de **11 membres** (le président de l'EPCI ou un vice-président, et 10 commissaires), nécessite que chaque commune propose :

- **1 représentant titulaire**
- **1 représentant suppléant**

Le Directeur des services fiscaux procédera ensuite à la nomination des membres à partir d'une liste proposée par Fumel Vallée du Lot.

**Monsieur Jean-Luc DUROU** est candidat en tant que représentant titulaire.

**Monsieur Christian LAPORTE** est candidat en tant que représentant suppléant.

### Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

Monsieur le Maire explique que suite aux observations formulées par la Cour des Comptes lors de contrôles effectués dans plusieurs communes, il a été décidé fin 2025 de **mettre à jour notre cadre juridique en matière de ressources humaines**, certaines délibérations étant inexistantes ou obsolètes.

Tous les projets suivants ont recueilli **l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 mars 2026** et sont soumis au vote du Conseil Municipal ce soir.

## **12. INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE.**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le cadre des **autorisations spéciales d'absence (ASA)** accordées aux agents communaux.

Ces autorisations, distinctes des congés annuels, couvrent six catégories :

- Événements familiaux
- Événements de la vie courante
- Motifs civiques
- Exercice d'un mandat électif
- Motifs syndicaux et professionnels
- Motifs religieux

Si certaines ASA sont encadrées par des textes réglementaires existants (droit syndical, instances consultatives), d'autres relèvent de la compétence du Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial, pour en fixer la liste et les conditions d'attribution.

Monsieur le Maire propose d'adopter les ASA telles que définies dans le tableau proposé par le CDG 47 et transmis en annexe de la convocation électronique.

#### Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

### **13. MODIFICATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES.**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les modalités de mise en œuvre de la **journée de solidarité**, destinée au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

La modalité proposée est la suivante : les agents effectueront **10 minutes de travail supplémentaires par semaine pendant 42 semaines**, soit l'équivalent d'une journée de travail. L'agent informera son supérieur des dates choisies, qui seront consignées dans un état récapitulatif.

#### Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

### **14. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'**organisation du temps de travail** des agents de la Commune.

#### **Principes généraux :**

- La durée annuelle de travail est fixée à **1 607 heures** (35h/semaine), journée de solidarité incluse
- Aucun jour de RTT n'est accordé
- Les cycles de travail peuvent varier selon les services et les missions

#### **Contraintes réglementaires à respecter :**

- Maximum 10h de travail par jour et 48h par semaine
- Pause obligatoire de 20 minutes toutes les 6 heures consécutives
- Repos journalier minimum de 11h et hebdomadaire de 35h

### Organisation par service :

- **Service administratif** : 35h sur 4,5 jours, avec horaires fixes correspondant à l'ouverture au public.
  - ✓ Lundi : de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h,
  - ✓ Mardi : de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h,
  - ✓ Mercredi : de 8h30 à 12h30,
  - ✓ Jeudi : de 8h30 à 12h15 de 13h à 17h,
  - ✓ Vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h.
- **Service technique** : 35h sur 5 jours (lundi-vendredi), avec adaptation saisonnière :
  - ✓ Horaires normaux : 8h-15h
  - ✓ Horaires d'été (1er juin - 31 août) : 7h-14h

### Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

## 15. INSTAURATION DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le cadre de gestion des **heures complémentaires et supplémentaires** des agents communaux.

### Emplois concernés :

- Secrétaire générale de Mairie (Rédacteur territorial)
- Agent polyvalent des services techniques (Adjoint technique territorial)

### Heures complémentaires (agents à temps non complet, jusqu'à 35h) :

- Rémunérées sans majoration
- Au-delà de 35h, elles deviennent des heures supplémentaires

### Heures supplémentaires :

- Limitées à **25 heures par mois** (proratisées pour les temps partiels)
- Prférentiellement récupérées en **repos compensateur** (heure pour heure)
- À défaut, indemnisées avec majoration :
  - ✓ x 1,25 pour les 14 premières heures, x 1,27 au-delà
  - ✓ x 2 la nuit, +2/3 le dimanche ou jour férié
- Le choix entre repos et indemnisation appartient à l'autorité territoriale, les deux modalités n'étant pas cumulables

**Contrôle** : Les heures sont vérifiées et validées par l'autorité territoriale via un état récapitulatif signé.

**Observation** de la part des représentants du personnel CGT et FO : Regrettent que le temps de récupération accordé à un agent soit égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

**16. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGÉS PAR LES PERSONNELS DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES LIÉS À UNE MISSION.**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le cadre de remboursement des **frais de déplacement** des agents en mission hors de leur résidence administrative et familiale.

**Frais kilométriques :** Remboursement sur la base des indemnités kilométriques réglementaires.

**Frais de repas-** Remboursement forfaitaire :

- Déjeuner et dîner : **20 €** partout en France métropolitaine

**Frais d'hébergement -** Remboursement forfaitaire :

- **90 €** en France métropolitaine standard
- **120 €** dans les grandes villes (+200 000 hab.) et communes du Grand Paris
- **140 €** à Paris
- **150 €** pour les agents reconnus travailleurs handicapés en situation de mobilité réduite

**Rmarques :**

- Aucune indemnité versée si l'agent est nourri ou logé gratuitement
- Les taux seront automatiquement **revalorisés** selon les évolutions réglementaires, sans nouvelle délibération nécessaire

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

**17. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adoption du **règlement intérieur** de la collectivité.

Ce document a pour objet de définir :

- Les règles d'organisation du travail et des relations sociales,
- Les droits, obligations et responsabilités des agents,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité.

Il s'applique à **tous les agents** sans exception, quels que soient leur statut, leur grade, leur service ou leur ancienneté.

Un exemplaire est disponible en Mairie et remis à chaque nouvel agent à son arrivée.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

## **18. QUESTIONS DIVERSES :**

### **✓ Point Lecture :**

Les bénévoles ont souhaité modifier les horaires d'ouverture du Point Lecture qui sont désormais les suivants :

- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 16h
- Tous les samedis de 10h à 12h

### **✓ Retour sur conseils des écoles publiques de Monsempron-Libos :**

- Ecole maternelle : Lundi 23 mars à 18h, Muriel LOPES s'y est rendue avec Christian LAPORTE. Réunion très intéressante et très animée, beaucoup d'enfants de Condezaygues y sont scolarisés.
- Ecole élémentaire : Mardi 24 Mars à 18 h, Aurore COMBE s'y est rendue avec Christian LAPORTE. Réunion très intéressante également. Beaucoup d'activités et de projets pédagogiques sont proposés aux élèves. De gros travaux sont prévus dans la cour de récréation (végétalisation). Il est à déplorer la menace de perte d'un poste d'enseignante, plusieurs écoles du secteur sont également concernées. Une journée école morte a été organisée le 2 avril 2026, Monsieur le Maire s'y est rendu en soutien

### **✓ Jumelage :**

L'assemblée générale de l'AAFB (Association Agglomération Fuméloise-Burghausen) s'est déroulée le Lundi 30 Mars à 18 h. Monsieur le Maire s'y est rendu. Cette association se porte bien, le nombre d'adhérents n'a pas cessé d'augmenter depuis 2023, passant de 25 à 104 en 2026. Le compte rendu de la réunion est disponible en Mairie.

### **✓ CODELIAPP :**

L'assemblée générale du CODELIAPP (Collectif de Coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen-Périgieux-Paris) s'est déroulé le Samedi 4 Avril 2026. Monsieur le Maire s'y est rendu. C'est une association très importante pour le territoire, beaucoup de jeunes, notamment, utilisent cette ligne dans le cadre de leur scolarité. Le compte rendu de la réunion est disponible en Mairie.

### **✓ Gendarmerie :**

Une réunion pour les nouveaux élus du territoire a été organisée le 28 mars 2026 à la Gendarmerie de Fumel afin de présenter les référents communaux. En cas, d'urgence, il convient de composer le 17 directement.

Une réunion sur la gestion des incivilités a été organisée le 21 Avril 2026 à Villeneuve. Monsieur le Maire s'y est rendu avec Joël LAFONT. Réunion très intéressante, Il est également demandé de relancer et d'animer le protocole « Participation Citoyenne »

### **✓ Inaugurations :**

- Rappel : Inauguration de la nouvelle usine « Argiles d'Aquitaine » Mardi 28 Avril à 10h sur site, dans la ZA de Lalandette.
- Inauguration de l'unité d'épuration de Biogaz de l'ISDND de Monflanquin Mardi 28 Mai à 11h. Malheureusement, se déroule le même jour que la « matinée des élus » organisée par Fumel Vallée du Lot.

✓ **Chemin rural de Pautard :**

L'enquête publique dans le cadre de l'aliénation partielle du chemin rural de Pautard se déroulera du 29 avril 2026 au 21 mai 2026. Lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de délibérer pour en fixer le prix de vente.

✓ **Congés secrétariat :**

Stéphanie, secrétaire de Mairie, sera en congés du 29/09/2026 au 03/07/2026 puis du 17/08/2026 au 31/08/2026.

Monsieur le Maire demande si des élus seront disponibles afin d'assurer une permanence en Mairie de 14h à 15h. Muriel LOPES propose de tenir une permanence pour la semaine de juin et Aurore COMBE, la dernière semaine du mois d'août.

✓ **Communication :**

Afin de pouvoir mettre à jour le site internet de la Commune, les élus sont invités à fournir une photo individuelle qui servira également pour la présentation de l'équipe municipale dans le prochain Petit Canard et à préparer un petit mot de présentation, de préférence à envoyer avant le 15 juin 2026.

- Distribution du tableau des coordonnées des membres du Conseil Municipal afin de faciliter les échanges entre élus.
- Afin de pouvoir faire établir les cartes officielles du Maire et des adjoints, il est également demandé de fournir une photo d'identité.

✓ **Fête de la Musique :**

Une réunion serait prévue vendredi 24 avril. Monsieur le Maire va prendre contact avec Christelle MELEIRO pour faire le point. Un mail d'invitation sera adressé à l'ensemble du Conseil en suivant.

✓ **Cérémonie du 8 Mai 2026 :**

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à se rassembler au monument aux morts à 9h pour le dépôt de la gerbe, en présence des porte-drapeaux (début cérémonie 9h15).

✓ **Demande de subventions :**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention de l'association « La cour des miracles » de Frespech, de l'association « Des boules aux nez » qui intervient dans les EHPAD de Villeréal et Monflanquin et celle de l'ADMR de Monsempron-Libos.

✓ **Randonnée APE Monsempron-Libos :**

L'APE des écoles publiques de Monsempron-Libos va organiser une randonnée le 7 juin 2026 sur la Commune de Condezaygues. Ayant reçu plusieurs refus de la part de différentes entreprises, elle demande si la Mairie pourrait les aider financièrement ou en achetant quelques denrées alimentaires.

Muriel LOPES propose de fournir des desserts par le biais de l'entreprise Ladhuie.

Il est décidé que la Mairie offrira des jus de fruits pour l'occasion.

Une subvention de 100€ a déjà été accordée, mais il conviendra que l'APE dépose une demande de subvention officielle afin que cette somme puisse être versée par la Trésorerie.

✓ **Plantations Avenue de Villeneuve :**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Delfaut Espaces Verts pour la fourniture et plantation de 10 arbres Lagerstroemia Indica sur l'Avenue de Villeneuve pour un montant de 3 965 € HT (4 758 € TTC). Une garantie de reprise est également comprise dans ce prix.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

✓ **Spectacle :**

Samedi 25 Avril 2026 à 21h, la troupe Music'All 47 propose un spectacle musical à la salle des fêtes du Vieux Chêne en collaboration avec l'association Découverte.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**D 2026-21** Fixation des taux d'imposition locaux 2026,

**D 2026-22** Vote du Budget Primitif 2026,

**D 2026-23** Admission de créances en non-valeur,

**D 2026-24** Travaux : élargissement carrefour « Route du Vieux Chêne »,

**D 2026-25** Désignation d'un correspondant Incendie et Secours,

**D 2026-26** Désignation d'un correspondant Défense,

**D 2026-27** Désignation des délégués communaux titulaires et suppléants dans les commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot,

**D 2026-28** Désignation d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel Vallée du Lot,

**D 2026-29** Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

**D 2026-30** Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

**D 2026-31** Instauration des autorisations spéciales d'absence (ASA),

**D 2026-32** Modification des modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

**D 2026-33** Organisation du temps de travail au sein de la collectivité,

**D 2026-34** Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS),

**D 2026-35** Remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement des agents communaux,

**D 2026-36** Adoption d'un règlement intérieur du personnel communal.

Le secrétaire de séance,  
Éric GRASSET.



Le Maire,  
Christian LAPORTE.



**AR Prefecture**

047-214700700-20260421-PVCM\_21\_04\_2026-AU  
Reçu le 25/06/2026  
Publié le 25/06/2026